

Roi et ses exactions sur les biens des églises. Cette soif de l'or ne s'était pas apaisée; elle allait, au contraire, s'allumant de jour en jour, et à cause de sa cupidité naturelle, et parce que les longues et opiniâtres guerres de la Flandre avaient tari les sources du revenu public. Philippe avait, pour trouver de l'argent, de courts expédients et n'était pas scrupuleux sur les moyens; pour lui, en vouloir, c'était en avoir. L'altération de la monnaie publique était une sainte mesure légitimée par la nécessité; la spoliation des églises, un vénérable exercice des droits royaux<sup>1</sup>; et, quand les monnaies fatiguées se refusaient à ces falsifications répétées (car Philippe les commettait souvent); lorsque les églises ne pouvaient ou ne voulaient pas le satisfaire, il tombait sur quiconque avait de l'argent, afin de le lui arracher, couvrant toujours sa dignité royale du manteau de la justice. En 1291, tous les marchands italiens résidant en France, avaient été dépouillés le même jour: il les accusa d'usure. En 1306, il traita<sup>2</sup> les Juifs de la même manière. Et comme, à cette époque, pour rendre une action recommandable et la justifier aux yeux du peuple, il<sup>3</sup> était besoin de la faire consacrer

<sup>1</sup> Sismon. Hist. des Franç. chap. XXI. Tom. 6, p. 87. Bruxel. 1839.

<sup>2</sup> Id. chap. XXII, p. 122.

crer par la religion, ce misérable traîna souvent le clergé à sa suite et exigea son concours dans ces brigandages. Ce que nous avons raconté de son insolence à l'égard de Clément, pour obtenir que les os de Boniface fussent brûlés, n'en est pas une faible preuve. Si Philippe eût vécu après la réforme de Luther et la révolte de Henri VIII, il n'est pas douteux que, pour déraciner les scandales des moines et du clergé, il n'eût pieusement accaparé leurs biens, sachant déjà, par expérience, que des bulles et des canons de conciles sont de légers obstacles pour un roi qui marche résolument à son but. Mais les temps n'étaient pas mûrs pour des actions de ce genre. Il opéra en détail et toujours sur des sociétés; car, comme elles donnent plus facilement prise à la calomnie que les individus, il était aussi plus facile de donner aux coups qu'il leur portait un semblant de justice et de moralité. Après avoir spolié les Italiens et les Juifs, il jeta les yeux sur une compagnie dont les richesses étaient immenses, et qui, par les fautes de quelques-uns de ses membres, pouvait, sans doute, se prêter à l'indigne tactique qu'avait Philippe de légitimer extérieurement tous ses actes, de les faire toujours sanctionner par un jugement de l'Église. Nous parlons des fameux Templiers. Que le lecteur nous permette de consacrer quelques lignes à cette

milice sacrée, dont la ruine est liée à celle que Philippe préparait à la mémoire de Boniface.

Les pieux pèlerinages accomplis autrefois en Palestine, et dont l'origine et la pensée remontent, à ce qu'il paraît, jusqu'à Hélène, mère de Constantin, c'est-à-dire, au IV<sup>e</sup> siècle, furent les premières causes des croisades et des ordres militaires. On ne peut lire sans émotion le récit des dangers auxquels les pèlerins étaient exposés en chemin et des avanies que leur faisait subir l'avarice des infidèles, gardiens des Saints-Lieux<sup>1</sup>. Les malheurs de ces pieux fidèles touchèrent le cœur de toute la chrétienté; et, de même qu'elle s'arma pour la conquête de la Terre-Sainte, ainsi, quelques sociétés s'armèrent pour la défense de ceux qui la voulaient visiter. Ces sociétés furent les ordres militaires, chargés ou du soin des pèlerins malades, ou de protéger les pèlerins contre les Turcs durant le voyage. Les Templiers se proposèrent ce noble but. Leur ordre fut fondé par quelques chevaliers qui avaient pris part à la première croisade, et dont les noms, à

<sup>1</sup> Guil. Ty. Hist. bell. sac. lib. 1. c. 10. Sed qui in itinere cuncta perdiderant, et vix eum incolumitate membrorum ad loca pervenerant optata, unde tributum solverent, non habebant. Sic enim fiebat, ut ante urbem ex talibus mille vel plures collecti, et expectantes introeundi licentiam, fame et nuditate consumpti deficerent.

l'exception de deux, Hugues de Payens et Ganfroid de Saint-Aldemare<sup>1</sup>, ne nous ont pas été conservés. Ils s'obligèrent, en présence du patriarche de Jérusalem et d'autres évêques, pour la rémission de leurs péchés, à garder, contre les voleurs, les chemins que les pieux pèlerins devaient parcourir, et à observer perpétuellement la chasteté, l'obéissance et la pauvreté<sup>2</sup>. On les appela Templiers, du nom du lieu que Baudoin, roi de Jérusalem, leur assigna d'abord pour résidence, et qui était voisin du temple dit de Salomon. Le nom de temples<sup>3</sup>, donné plus tard à toutes leurs maisons de France ou d'Italie, est aussi dû à cette particularité. En 1125, Hugues de Payens, se présenta, avec quelques-uns des siens, au concile de Troyes, présidé par le légat d'Honorius II, et demanda une règle. Saint Bernard, qui était plein d'ardeur pour tout ce qui touchait aux Saints-Lieux, fut chargé de la rédiger, et vit, dans les Templiers, un puissant secours, ménagé aux fidèles par la providence<sup>4</sup>. Il est bon de lire dans le saint Abbé avec quelle fertilité d'imagination il préconise la noblesse du Temple des chevaliers

<sup>1</sup> Id. ib. 12 c. 7.

<sup>2</sup> Id. et Matth. Paris.— Jac. de Vitri. Hist. Hier. c. 65.

<sup>3</sup> Du Fresne. Glos.

<sup>4</sup> Exort. ad. milit. c. 1.

qu'il élève même au-dessus de celui de Salomon<sup>1</sup>. A partir de ce concile, leur vêtement fut un habit commun, de couleur blanche. Plus tard, en 1145, le pape Eugène III fit placer, sur leur manteau, une croix de drap rouge<sup>2</sup>. Ainsi, la blancheur des vêtements indiquait l'innocence et la candeur de leur vie, et la croix, de couleur rouge, le martyr auquel ils devaient être préparés pour la défense de la Terre-Sainte, et pour l'anéantissement des ennemis de la croix. Le champ de leur écusson était colorié mi-partie de blanc et de noir, comme emblème<sup>3</sup> de douceur envers leurs amis, et de sévérité envers leurs ennemis<sup>4</sup>. Dans le principe, ce furent des anachorètes en habits guerriers, et l'on ne sut quoi admirer le plus en eux, de l'observance de la perfection évangélique, ou de leur redoutable vertu militaire. Ils obéissaient respectueusement<sup>5</sup> au patriarche de Jérusalem, pratiquaient la pauvreté dans un degré si éminent que leurs fondateurs Hugues et Ganfroid n'avaient qu'un seul cheval pour deux; en sorte qu'en mémoire de cette pauvreté et de

<sup>1</sup> Id. *ibid.* c. 8. « pro candelabris, thuribus atque urceolis, domus undique frenis, sellis ac lanceis communitur. »

<sup>2</sup> « Ut inter cœteros essent nobiliores. »

<sup>3</sup> Jac. de Vitri, c. 65.

<sup>4</sup> Id.

<sup>5</sup> S. Bern. *exhor. ad milites*, c. 4.

cette humilité, ils portaient, gravée dans leur sceau, la figure de deux chevaliers montés sur le même cheval<sup>1</sup>. L'intégrité de leurs mœurs était telle qu'ils s'imposaient jusque dans les paroles et les ris la plus austère réserve<sup>2</sup>. Valeureux à la guerre, étroitement et prudemment unis à leur chef, ils avançaient toujours les premiers au combat, quittaient les derniers le champ de bataille, et, dans leur retraite, ne fuyaient jamais le dos tourné à l'ennemi, ni sans observer les ordres de leur guide : en un mot, ils étaient l'objet de l'amour et de l'admiration de tous les chrétiens. Tel est le récit de Jacques de Vitry<sup>3</sup>. Guillaume de Tyr affirme que leurs biens étaient immenses de son temps; et Jacques de Vitry, que leur nombre s'était accru à l'infini. Ces richesses furent d'abord une tentation, et plus tard un scandale. Il est incontestable que le but auquel visèrent, dans le commencement, ces pieux chevaliers fut très-saint; et nous ne doutons pas que ceux qui y marchèrent les premiers, ne cédassent à l'entraînement sacré de la foi; mais, de même que les croisades elles-mêmes furent bientôt profa-

<sup>1</sup> Matth. Paris, *Chron.*

<sup>2</sup> S. Bernard. *ib.*

<sup>3</sup> « Nulli molesti erant, sed ab omnibus propter humilitatem et religionem amabantur. »

nées par l'ambition des chefs et par le libertinage de la multitude, ainsi, les ordres chevaleresques déchurent de la sublimité de leur institution. Les ordres monastiques eurent le même sort; mais, dans ces derniers, la rigueur de la discipline matérielle, la séparation du monde, la pauvreté individuelle, l'autorité des supérieurs et la mort à tout espoir de réputation éclatante, étaient comme un port qui accueillait dans son sein les membres naufragés; si tous ne se sentaient pas assez forts pour recommencer leur noble et dangereuse course, tous au moins y restaient cachés, c'est-à-dire, que les cloîtres étendaient leur ombre charitable sur les difformités et les faiblesses de la nature humaine. Aussi, quoique relâchés de leur première ferveur, les ordres monastiques avaient des moyens de ranimer, ou du moins de cacher les esprits attiédés. Semblables aux moines dans le premier élan de leur foi, les Templiers, et avec eux toutes les milices sacrées, en différaient par le manque de moyens qui les soutinssent dans le chemin surnaturel où ils marchaient, et les aidassent à se relever de leurs chutes. Ils étaient serviteurs de Jésus-Christ, mais portant les armes, et obligés, par devoir, de combattre activement dans un pays où la ferveur religieuse ne pouvait toujours triompher des conditions défavorables

où ils se trouvaient placés; nous parlons du contact de leurs ennemis et même du climat. Il était impossible que le tumulte des camps, les colères de la guerre, les joies de la victoire, la douceur du butin, en appesantissant leur esprit, ne le fissent pas déchoir de ce sublime mysticisme où les solitaires de la Thébaïde s'étaient maintenus avec tant d'efforts, et au prix du dépouillement de toutes choses terrestres. Ajoutons qu'à cette époque les exploits chevaleresques rapportaient à leurs auteurs, plus que n'eût pu faire aucune science: l'estime et la considération; chantés par la poésie, ils excitaient de chaudes et vives affections dans les cœurs les plus capables de poésie; et ainsi, entre ces cœurs et un chevalier qui revenait de Terre-Sainte racontant ses combats avec les Sarrasins, devaient s'établir de ces rapports sympathiques et périlleux contre lesquels la plus forte cotte de mailles n'était qu'une arme impuissante. Si donc, les Templiers, en conservant les liens de sujétion qui les unissaient à leur grand-maître, pouvaient demeurer dans les conditions d'une milice régulière, il leur était très-difficile de rester moines. Guillaume de Tyr<sup>1</sup> affirme que, de son temps, ils s'étaient déjà fort

<sup>1</sup> Lib. 42, c. 7.

éloignés de la sainteté de leur but, et Matthieu Paris fait prononcer, par le patriarche de Jérusalem, contre les chevaliers, ces paroles de la Bible : « J'ai « nourri et élevé des enfants et ils m'ont méprisé. »

Mais, lors même que les Templiers auraient persisté dans leur première discipline, il était impossible qu'ils n'excitassent pas l'envie du prince dans les États duquel ils se trouvaient. En effet, si l'Église, par le seul empire moral qu'elle exerce sur les peuples, excite la jalousie et la convoitise des rois, ces derniers devaient, à plus forte raison, éprouver les mêmes sentiments à la vue d'une société d'hommes non-seulement respectés du peuple, à cause de la sainteté de leur institut et de la croix rouge qu'ils portaient sur leur manteau, mais redoutés à cause de la force matérielle de leurs armes, et très-puissants par leurs richesses, par leurs relations avec les plus hauts personnages. Un pape pouvait être emprisonné à force ouverte, mais un grand-maître des Templiers ne pouvait l'être que par la ruse, et au moyen de certaines formes insidieuses qu'on appelait, à cette époque, droit criminel. Grégoire X songea à les réformer et voulut les réunir aux Chevaliers Hospitaliers<sup>1</sup>. Le pape Nicolas IV eut le même

<sup>1</sup> Magn. Chr. Belg. ap. Pistor. T. III, p. 260.

projet, en 1289, et en écrivit aux grands-maîtres des deux ordres; mais il n'y eut rien de conclu<sup>1</sup>. Philippe de France se souciait fort peu de l'inconduite des chevaliers; mais leur pauvreté changée en richesses immenses et leur soumission en un orgueilleux commandement le préoccupaient sérieusement; il avait, du reste, même par sa propre faute, de justes motifs de craindre. Il était parvenu à établir sa domination sur les droits de la féodalité laïque et de la féodalité cléricale; mais il n'avait pu, pour les raisons que nous venons d'indiquer, abattre la formidable milice du Temple, plus nombreuse en France qu'ailleurs, et qui, retranchée dans ses privilèges, bravait l'autorité royale. Nous avons trouvé des évêques et des barons aux États de Notre-Dame et du Louvre, mais pas de Templiers; nous avons entendu partout, dans les églises et dans les couvents, le cri d'appel au concile, mais les temples de la milice sacrée étaient restés silencieux; d'où il faut conclure que les Templiers voyaient ces empiétements du Roi avec fierté et indépendance, renfermant en eux-mêmes leur colère et leur haine, peut-être même la laissant un peu transpirer. Philippe les redoutait mais à la crainte de leur puissance se joignait le désir de leurs

<sup>1</sup> Annal. Eberhardi, ap. Canis, T. I.

richesses. Il résolut donc de les détruire, après toutefois leur avoir fait un procès juridique, car il tenait, comme toujours, à mettre de son côté les apparences de la justice. Il fallait commencer par le Pape.

Clément contraint par Philippe à l'acte le plus outrageant et le plus mortel pour le pontificat romain, c'est-à-dire, à la condamnation d'un pape, ressemblait à ces voyageurs qui, entraînés par des brigands au plus épais de la forêt, pour y être assassinés, redoublent de prières et se dépouillent de tout, afin de conserver la vie. Nous avons vu tout ce qu'il avait accordé à Philippe pour se soustraire à son importune requête contre Boniface. Maintenant, l'astucieux prince, exploitant la triste position de Clément, et sachant qu'auprès de la monstrueuse condamnation d'un souverain pontife toute concession lui paraîtrait légère, multipliait et élargissait ses demandes à mesure que le concile de Vienne approchait. Ainsi, tandis qu'en demandant, il nourrissait dans le cœur du malheureux pape l'espoir d'échapper à cette suprême difficulté, lui marchait, en s'aggrandissant, au but après lequel il soupirait. Lors donc de l'épineuse entrevue de Poitiers, le Roi exigea du Pape l'abolition de la milice sacrée du Temple. Jacques de Molay assistait à cette assemblée princière; on avait fait venir exprès, de Chypre,

le Grand-Maître qui fut comblé de caresses de la part de Philippe et de Clément. La suppression des Templiers était poursuivie au nom des abominations horribles auxquelles on les accusait de se livrer, et que dévoilèrent le prieur de Montfaucon, de Toulouse et un certain Noffodei, de Florence<sup>1</sup>, membres exécrables de l'Ordre; emprisonnés par le Grand-Maître, ils offrirent, pour racheter leur liberté, d'avouer tout ce qu'il plairait à Philippe-le-Bel<sup>2</sup>. Clément dut rester en suspens; car Philippe, une fois éloigné, les chevaliers se présentèrent devant le pontife et le conjurèrent de rendre justice à leur institut et de ne procéder contre eux que selon les formes ordinaires. Mais tandis que le Pape balançait entre le Roi et le Grand-Maître, le premier arrivait à ses fins par une voie expéditive et qui lui était habituelle. Le 13 octobre, les chevaliers furent subitement incarcérés et leurs biens occupés par les officiers du Roi, dans toute la France, en vertu d'ordres secrets, adressés à tous les gouverneurs des provinces. On nous demande si

<sup>1</sup> M. l'abbé Christophe, qui, par ses patientes et savantes recherches historiques, mérite de faire autorité, regarde ce récit de Villani comme étant d'une faible valeur\*. Car, d'un côté, il est prouvé que ce prieur de Montfaucon, n'est qu'un personnage supposé, vu qu'il n'existe dans le Toulousain aucun endroit ni commanderie du nom de Montfaucon; de l'autre, il est douteux que Noffodei ait été templier. (Note du Traducteur).

<sup>2</sup> Gio. Vill. l. 8, c. 22.

\* *Hist. de la Papauté pendant le XIV<sup>e</sup> siècle*, Tome 1, p. 230.